



POINTS DE DISCUSSION
Par
L'Ambassadeur Vijay S. Makhan
Secrétaire Général Adjoint
Sur
L'Union Africaine
Au IIIème Symposium de l'ADF

3 Mars
Addis Abéba

- Remarques introductives

(Extraits de commentaires de textes sur et référence à : Configuration du Symposium – timing – termes et phrases usuels utilisés, questions posées depuis le début du Symposium – Ex : droit de propriété, unité, solidarité, vision partagée, intégration, démocratie, bonne gouvernance, droits de l'Homme, fonctionnement de la loi, volonté politique, globalisation etc – tout du langage commun etc...)

- En m'exprimant en tant qu'un SGA de l'OUA et par conséquent en vous faisant savoir l'effort collectif de la première institution africaine dans sa transformation en Union Africaine, je voudrais ici me permettre de partager avec vous quelques unes de mes réflexions personnelles sur le cadre institutionnel à la base de cette grande et haute entreprise de mise en place de l'Union Africaine ; et j'espère qu'elles provoqueraient un dialogue interactif conduisant à des conclusions concrètes et le tracé de trajectoires claires qui peuvent éclairer sur l'assise des fondements de l'UA.
- Mais peut être que je commencerais mes réflexions en soulignant le fait que certainement la décision de mettre en place l'Union Africaine n'entraîne pas simplement la mise en place de nouveaux Organes ou le changement de nomenclature des anciens.
- En effet, plus que la mise en place et l'opérationnalisation des Organes et des Institutions qui sont des éléments essentiels de cette importante entreprise, en eux-mêmes, ils ne constituent pas l'essence et les actions fondamentales conduisant à la création de l'Union.
- Si le souhait était seulement de créer du nouveau ou d'améliorer les institutions existantes de l'OUA, alors il serait superflu de s'embarquer dans la création de l'Union Africaine. Cela aurait pu

être atteint par ailleurs avec une Opération de Restructuration dans laquelle le Secrétaire Général et les Etats Membres se sont effectivement engagés de façon active et cela jusqu'à un passé récent.

- La motivation pour l'Union Africaine, comme énoncé dans la Déclaration de Sirte par nos Dirigeants, est contenue de façon appropriée dans l'Acte Constitutif. Le besoin d'une telle institution a été en outre exprimé dans la réponse enthousiaste des Etats Membres, compte tenu du fait que l'Acte Constitutif a été signé, ratifié et a pris effet en un temps record historique. Les dirigeants du continent ont réalisé qu'il y avait un réel besoin de créer une nouvelle force, et un nouveau dynamisme qui nous permettraient de faire face aux défis sans cesse croissants du 21^{ème} siècle qui déferlent chaque jour sur la scène internationale. Nos Dirigeants ont conclu à juste titre que la globalisation ne laisserait aucune possibilité à n'importe quel pays africain, d'avancer seul. Ne pas s'attaquer franchement et de façon déterminée aux conséquences de l'inaction, et voire de la marginalisation du continent, saperait et entraverait la réalisation des idéaux d'unité et d'intégration qui ont guidé les pères fondateurs de l'OUA.
- Par conséquent, et si on le prend de ce point de vue, le cadre institutionnel de l'Union Africaine ne serait pas simplement un ensemble de structures et d'organes qui existerait de lui-même ;
- Je le vois plutôt comme étant une force, une puissance dynamique, entre les mains du peuple africain, entre nos mains,

avançant selon une trajectoire claire, à la recherche d'une commune vision partagée ; (tiré des commentaires de textes).

- Lorsque nos dirigeants ont décidé le 9 Septembre 1999 de mettre en place l'Union Africaine en conformité avec les objectifs fondamentaux de la Charte de l'OUA et le Traité établissant la CEA ; et pour renforcer et consolider les CER en tant que piliers pour l'accomplissement des objectifs de cette Communauté et la réalisation de l'Union envisagée, on a parlé d'une nouvelle énergie, d'une revitalisation, d'une nouvelle manière de faire les choses ;

(tiré des commentaires de textes : si les priorités de l'U.A en politique – dans les domaines économiques, les mêmes que l'OUA – puis à la différence – faisaient différemment les choses).

- Le défi est alors de savoir comment amener cette énergie renouvelée qui a fondé la Charte de l'OUA et le Traité d'Abuja, l'aménager de telle manière à élever le fonctionnement de l'Union, la transformer en action et en résultats orientés et de façon plus importante à accélérer le résultat escompté ; (tiré des commentaires de textes).
- Nous, au Secrétariat Général, nous nous sommes toujours posés la question de savoir **comment l'Union Africaine va-t-elle être différente de l'OUA ? Comment la configuration serait elle rendue opérationnelle de manière à générer l'accélération et le fonctionnement relevé qui est tant désiré ?** (tiré des commentaires de textes)
- C'est vrai, l'Acte Constitutif a pensé aux Organes, aux pouvoirs, aux fonctions, aux objectifs et aux principes. Il a pensé à un

total de 17 Organes – **de** l'Assemblée ; le Conseil Exécutif ; le Parlement Panafricain ; la cour de Justice ; la Commission ; le Comité des Représentants Permanents ; les Comités Techniques Spécialisés ; le Conseil Economique, Social et Culturel ; **aux** Institutions Financières.

- Toutefois, tout comme nos Dirigeants ont compris cela à Sirte II et aussi au Sommet de Lusaka, plus de travail est nécessaire en termes de mise en place de ces institutions, de leur lancement et de l'initiation de la force opérationnelle pour un changement ;
- Une question fondamentale dont nous sommes conscients à travers les deux dernières années de la mise en œuvre des décisions de nos Dirigeants est : « **Quel genre d'Union ont engendré la Déclaration de Sirte et l'Acte Constitutif ?** ».
- Pour utiliser les mots d'une délégation à une de ces réunions continentales : « **nous savons ce que l'Union Africaine n'engendre pas immédiatement. Elle ne recommande pas une fédération immédiate. Elle ne recommande pas non plus une confédération** » ;
- Mais est-il suffisant, édifiant et même correct de dire simplement qu'elle est « fondée sur le modèle de l'Union Européenne ? » De dire simplement qu'« elle est une union d'aspiration ? » Ou bien est elle simplement « une Organisation inter-étatique , ». Alors, en quoi est-elle différente de l'OUA ?
(tiré des commentaires de textes : clichés d'articles etc.).

- Ou, peut être que si ces questions sont importantes à un niveau conceptuel à ce stade en termes de guider nos pas ; leurs réponses peuvent être inappropriées puisque l'Union Africaine n'est rien de tout cela. Tout ce que nous savons, c'est que son objectif final est d'unir les peuples d'Afrique ;
- Pour l'instant, nous avons simplement besoin de créer un espace pour une action collective ; consolider, accroître et étendre cet espace pendant que nous avançons ;
- Pour la création de cette force élevée et accélérée, l'Acte Constitutif a prévu un cadre beaucoup plus robuste pareil à celui de l'OUA et de la CEA – et en même temps, il lance des défis ;
- Tout d'abord, le nombre même et l'envergure de ces Organes sont un signe d'une forte détermination à se consulter très souvent et à travailler ensemble à un niveau continental. Le défi est le suivant : l'engagement et la détermination peuvent-ils être apportés par tous les Etats Membres ;

(tiré des commentaires de textes : associer tous ceux qui tiennent les enjeux, société civile, secteur privé, secteur public – pouvons nous nous débarrasser des différences – raciales, ethniques, religieuses, régionales et même nationales).

- Deuxièmement, l'architecture fait apparaître une détermination à impliquer les peuples d'Afrique à décider de leur destin collectif au sein du continent – **mais, existe-t-il une volonté et une disposition au service de cette orientation ?**

(extrait des commentaires de textes : qu'est-ce qui a été fait en matière de vulgarisation – sensibilisation des opinions, sur le plan

national, régional, continental depuis la « fière proclamation » de l'U.A ? surtout au niveau des Etats Membres).

- Troisièmement, accepter de mettre en place de telles institutions financières panafricaines telles que la Banque Centrale Africaine, le Fonds Monétaire Africain, la Banque Africaine d'Investissements, et même une Cour de Justice de l'Union ; donne une sérieuse indication d'une volonté à renoncer à un certain pouvoir de souveraineté sur les secteurs énumérés au profit des institutions panafricaines. Ceci étant un désir fondamental, **comment nous sommes nous préparés à cela à ce stade pour commencer à faire les pas nécessaires vers cette finalité ?**

(extrait des commentaires de textes : la tendance est déjà de faire cas des prérogatives souveraines présentes – jalousement gardées etc.).

- Quatrièmement, la structure institutionnelle prévue pour l'Acte Constitutif établit un cadre dynamique pour produire vision, leadership et prise de décisions ; afin d'assurer une surveillance et une orientation techniques ; et pour maintenir un engagement effectif et une mise en application dans toutes les sphères de développement du continent – Cela est-il réaliste d'envisager à ce stade que les différentes compétences et les Organes fonctionnent sans grandes distorsions de manière à maintenir continuellement les intérêts collectifs du continent ?

(extrait des commentaires de textes : à partir d'expérience – les institutions de l'U.A futures faites pour réduire l'espace – tendance à empêcher les institutions futures de l'U.A à avoir des coudées franches pour œuvrer effectivement et efficacement, etc.).

- Et cinquièmement, et tout aussi important, sinon le plus important, la robuste structure qui est envisagée et

l'engagement croissant de l'Union Africaine vont nécessiter une augmentation substantielle des ressources financières pour les soutenir. Quelles que soient les voies nouvelles qui vont être explorées en termes de recherche de ressources supplémentaires, la plupart de ces ressources doit provenir des Etats Membres. **Combien sommes nous prêts à engager de tels fonds et cela de façon soutenue ?**

(extrait des commentaires de textes) – Je pose cette question particulière, pas au nom d'un quelconque cynisme mais plutôt en pleine connaissance du fait qu'à ce stade, et à la veille de la 75^{ème} Session du Conseil des Ministres de l'OUA, quelques 55 millions de \$US sont à recouvrer auprès des Etats Membres entant qu'arriérés de contributions accumulés sur toutes ces dernières années !

(extrait des commentaires de textes : problème relatif aux ressources humaines –en quantité et en qualité aussi – des citoyens brillants – rémunération etc.).

- Un défi tout aussi sérieux, à part la structure globale envisagée dans l'Acte Constitutif, est la construction par séquences des différentes institutions de l'Union, un exercice qui sera défini par la logique du processus d'intégration ;
- La vision de fonder la CEA était basée sur une supposition que l'Afrique traverserait des étapes progressives pour mettre en place, d'abord, une zone de libre échange ou préférentielle qui sera suivie par la création d'une union douanière, d'un marché commun économique, d'une communauté économique, et, en dernier lieu, une union politique. *(extrait des commentaires de textes).*
- La décision de mettre en place l'Union Africaine était tout d'abord une tentative délibérée de circonvenir le lent processus interminable envisagé dans l'Article 6 du Traité d'Abuja, qui était

prévu pour couvrir une période de transition ne devant pas excéder trente quatre ans !

(extrait des commentaires de textes : processus d'intégration accéléré etc.).

- Le défi est de savoir comment déterminer la logique de ce processus d'intégration accéléré afin d'élaborer des séquences appropriées à la structure institutionnelle ?
- En outre, la logique d'intégration a une orientation en termes de développement des rapports institutionnels entre les Communautés Economiques régionales et l'Union Africaine d'une part, ainsi que la dynamique de l'intégration sous-régionale qui dans certains cas semble être bien avancée comparée à celle du niveau continental ;

(extrait des commentaires de textes : ce qui a été obtenu jusqu'à présent – relations avec les CER, peu d'impact – Protocole sur les relations CEA et CER – Réunion des Chefs Exécutifs de OUA/CEA/BAD proforma ; prolifération des CER – non supportable, mise en place du PASU etc.).

- Mais, pendant que nous sommes embarqués dans cette entreprise, je voudrais émettre un mot de mise en garde, surtout à l'endroit de certains de nos partenaires qui ont l'impression qu'il y a une institution parallèle qui est en train d'être mise en place concurremment avec l'Union Africaine – il s'agit du NEPAD. Je tiens à affirmer avec certitude que l'initiative du NEPAD fait vraiment partie intégrante de l'OUA.

(extrait des commentaires de textes : OUA Lusaka adhésion ; de certains côtés on a affiché de l'impatience – ne pas espérer voir les choses changées du jour au lendemain ! L'U.E. est toujours en construction etc.).

- En conclusion, je dis ceci :

- La vitesse acquise jusque là dans le mouvement vers l'Union Africaine, est irréversible. Le facteur principal est de savoir dans quelle direction nous voulons orienter cette force ;
- La mise en place de l'U.A peut paraître comme étant un projet ambitieux. Elle l'est en effet, mais elle peut se réaliser pour peu que nous partagions tous sa vision, montrions le courage de notre conviction et ayions une approche de sa mise en place avec pragmatisme
- Le lancement du cadre de l'Union Africaine doit transcender les particularités du moment, personnelles ou institutionnelles – surtout pour nous qui avons eu le privilège historique de contribuer à l'invention de cette grande incorporation ;
- Le processus doit rester impersonnel et supporter l'épreuve du temps. Nous devons construire le cadre dont le fonctionnement atteindra la vie des gens ordinaires dans les villages et les rues de notre continent ;
- Enfin, la véritable épreuve n'est pas le défi de mettre en place des structures de l'Union Africaine, mais plutôt celui de créer les conditions nécessaires pour permettre une interaction effective entre les peuples africains, et de montrer notre courage en nous défaisant de certaines prérogatives souveraines, bien que progressivement, en faveur d'une supranationalité continentale contenue dans l'Union Africaine et

dans l'esprit de la Déclaration de Sirte ainsi que la vision du Traité d'Abuja.

- L'U.A est une puissante machine qui sera mise en marche en Juillet prochain de cette année. Jusqu'où ira-t-elle ne dépend pas seulement de ceux qui ont affiché la vision opportune d'une telle entreprise, mais cela dépendra aussi et de façon plus importante du courage dont ils feront montre en acceptant d'importants compromis en la mettant en marche.

==//==

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

2001-03-03

POINTS DE DISCUSSION Par L'Ambassadeur Vijay S. Makhan, Secrétaire Général Adjoint, sur L'Union Africaine au 3ème Symposium de l'ADF

VIJAY S., MAKHAN

AUC

<https://archives.au.int/handle/123456789/7104>

Downloaded from African Union Common Repository